

SERVICES TECHNIQUES

Mécanicien matériel roulant – Automobiles – Matériel espaces verts

Poste affecté à	Responsable hiérarchique
	Olivier CAVÉ

Cadre statutaire	Catégorie : C
	Filière : Technique
	Cadre d'emploi ou grades : Adjoints techniques territoriaux

MISSION

Définition	Mécanicien du parc auto/Espaces verts de la Ville et de l'intercommunalité
Conditions d'exercice	- Centre Technique Municipal 8h00 - 12h00 / 13h30 -17h00
Relations fonctionnelles	- Adjoint aux travaux - Chefs de services – Agents de la collectivité

Activités

Principales	- Gestion : Entretien/Dépannage/Essais du parc automobile (VL - VUL - Poids lourds -tractopelle- engins spécifiques) – Équipement Espaces Verts (tondeuses tracteurs...) - Gestion et prises de rdv pour les Contrôles Techniques pollution - Gestion du planning : entretien vidanges - courroies de distributions - Gestion du passage aux mines pour poids lourds - Prise de rdv pour les réparations en Garage Automobiles. - Commande de pièces pour tous véhicules - Commande et remplacements de pneumatiques sur VL - VUL et tracteurs - Gestion du parc consommable (huiles - liquide de refroidissement - lave-glace.) - Organiser son travail dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers. - Gestion du 5S (Nettoyage - Rangement ..)
Spécifiques	
Ponctuelles	

Compétences

Savoir	Savoir lire un plan et interpréter les représentations techniques (ex : balayeuses,...)
Savoir-faire	- Utilisation de palan, ponts pour contrôles et réparations de véhicules - Manipulation de bouteilles oxygène acétylène.
Savoir-être	- Large autonomie dans l'organisation du travail - Prise d'initiative en cas d'intervention urgente - Garant de la bonne réalisation des travaux
Pré-requis	Permis B
Contraintes spécifiques	- Station debout prolongée, fréquente ; manipulation de petites charges et de produits (diluants, peintures,...). - Manipulation d'outils dangereux (machines tournantes, Bruit, poussières

Date de création :

Date de révision :

Date de validation :

	de bois...) • Port de vêtements professionnels • Le port des équipements de protection individuelle <u>est obligatoire</u> (casque anti-bruit, lunettes de protection..) • Travail seul ou en équipe
--	--

Notifié à l'agent le :

Nom et Signature du supérieur hiérarchique direct

Nom et Signature de l'agent

Nom et Signature du Chef de Service

Nom et Signature du Directeur Général des Services